XIXe ANNÉE — N° 8 440 — SAMEDI 20 JUIN 1908

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84. — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

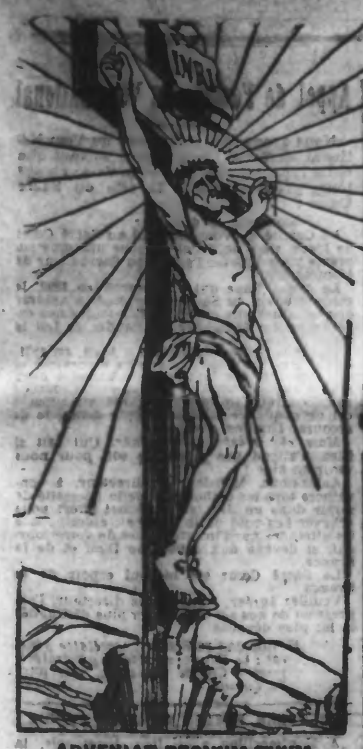

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France !

La Journée

Aujourd'hui vendredi est venu devant la Chambre le grand débat depuis longtemps annoncé sur notre politique au Maroc.

*

Un décret paru ce matin à l'« Officiel » ordonne encore la fermeture de 50 établissements congréganistes ou écoles annexes pour le 1er septembre.

*

Le pèlerinage diocésain de Paris à Lourdes a été très complaisant et très distrait, mais contrarié par la pluie.

Les cérémonies se sont déroulées au Rosaire.

*

La fuite de Lemoine a comme suite la disgrâce de M. Le Poittevin, chargé de l'instruction.

Dans le monde du Palais, on soutient que cette révocation a de bien autres causes.

*

Le général Amourel, commandant du 15e corps d'armée, est mort subitement.

*

ÉTRANGER. — M. Taft a été désigné à une grosse majorité par la convention américaine de Chicago comme candidat à la présidence des Etats-Unis.

— Les journalistes parlementaires italiens font grève, après un incident de séance, comme dernièrement ceux de Berlin.

— Moulay-Hafid ayant été proclamé à Tétouan, ce nouveau succès causé de l'émotion au Maroc.

CABINET DE LECTURE

Les vieux cabinets de lecture où l'on venait puiser des romans crasseux loués à la journée ont perdu leur vogue depuis que l'on peut acheter de frais volumes presque au prix de la location.

Voici le nouveau cabinet de lecture qu'on peut fonder à bon compte chez soi et pour les enfants et les amis avec les treize premiers volumes parus :

A *un franc* : Neuf volumes grand in-8° ayant haute valeur littéraire, magnifiquement illustrés, tirés sur papier couché ; brochés, 9 francs ; port, un colis de 3 kilos ; reliés, 13 fr. 50 ; port, un colis de 5 kilos.

A *soixante-quinze centimes* : Quatre volumes avec couvertures originales et artistiques : brochés, 3 francs ; port, 0 fr. 60 ; reliés, 5 francs ; port, un colis de 3 kilos.

Tout le cabinet de lecture, les treize volumes parus : brochés : 12 francs ; port, un colis de 5 kilos ; reliés, 18 fr. 50 ; port, un colis de 5 kilos.

ABONNEMENTS DE VACANCES

« CROIX » QUOTIDIENNE
(édition à 6 pages)

Pour la France et l'Algérie : 1 franc par mois, plus 0 fr. 50 de frais de bandes, soit :

1 fr. 50 pour 1 mois
2 fr. 50 pour 2 mois
3 fr. 50 pour 3 mois

Ce prix de faveur est réservé aux abonnés servis habituellement par nos Comités et n'est accordé que sur la demande du directeur du Comité.

MM. les séminaristes peuvent recevoir la *Croix* à ce tarif pendant leurs vacances.

Question de confiance

Le grand fabricant de diamants, gros comme les tours de Notre-Dame, a eu maille à partir avec la justice qui l'a mis sous les verrous. Lemoine a pris la chose du mauvais côté : « Mettez-moi en liberté, a-t-il dit au juge d'instruction M. Le Poittevin, et je vous fabriquerai des diamants tels que vos yeux éblouis ne pourront en supporter la vue. — Mais ce que vous me proposez, a répondu le magistrat, est contraire à ma conviction que vous êtes un escroc, aussi incapable de fabriquer un diamant, même gros comme la tête d'une épingle fine. — Tout cela, c'est question de confiance, je vous la pose, Monsieur le juge. — Dès lors que vous me la posez, allez vous promener. » Et Lemoine est allé se promener si loin qu'il a mis la frontière entre lui et le tribunal correctionnel.

Or, pour avoir donné sa confiance à Lemoine, M. Le Poittevin, qui est un magistrat distingué, qui a fait ses preuves de savoir, d'intégrité, et aussi d'habileté dans maintes affaires criminelles, est révoqué de ses fonctions de juge d'instruction au tribunal de la Seine...

Fi ! Monsieur Clemenceau !

Lemoine n'a fait que vous imiter. Il a posé la question de confiance à M. le juge instructeur, comme vous la posez tous les jours à la Chambre, et comme vous la posez en ce moment au Sénat.

Et M. Le Poittevin n'a pas fait autre chose que ce que fait quotidiennement la Chambre, et que ce que se dispose à faire le Sénat, en vous manifestant par son vote une confiance qu'il ne ressent pas.

Vous êtes bien mal venu à regretter l'impunité de Lemoine, qui vous a pris pour modèle, et à frapper M. Le Poittevin qui a pris la Chambre et le Sénat pour exemples. Encore est-il que ce dernier s'est montré autrement prudent que les deux assemblées : il n'a accordé à Lemoine qu'une confiance limitée, en exigeant de lui le dépôt d'une caution de quinze mille francs, juste le montant de l'indemnité parlementaire — oh ! ces quinze mille, ce chiffre qui revient toujours ! — tandis que la Chambre et le Sénat vous accordent une confiance illimitée et sans caution !

Si le Parlement usait envers vous de la prudence montrée par M. Le Poittevin à l'égard de Lemoine, s'il vous demandait le dépôt d'une caution s'élevant au montant de votre indemnité parlementaire à chaque question de confiance que vous lui posez, la somme déposée représenterait aujourd'hui un si joli magot, qu'il permettrait peut-être d'équilibrer le budget, ou de doter la démocratie de retraites ouvrières !

Et c'est pour avoir été votre disciple que vous en voulez à Lemoine ! Pouvez-vous seulement lui reprocher d'avoir été un disciple maladroit ? Nullement ; il a montré autant d'habileté que vous ; votre disciple s'est fait votre émule !

Et c'est pour avoir suivi l'exemple du Parlement que vous frappez M. Le Poittevin ? A-t-il donc montré plus d'aveuglement que lui ? Nullement ; il a fait preuve d'une prudence, inconnue dans les deux assemblées du Palais-Bourbon et du Luxembourg.

C'est en vérité à se demander si la cause invoquée pour la disgrâce n'est pas un prétexte, qui couvre de vieux griefs ou de vieilles rancunes. Entre nous, ça se chuchote, Monsieur le président du Conseil.

Je sais bien que vous m'objecterez :

— Et les conséquences ? voyez donc les conséquences !

— Eh bien ! quoi, les conséquences ! un escroc impuni ? Est-ce donc le seul ? Et ne voyons-nous pas tous les jours, non seulement des escrocs, mais des cambrioleurs, des assassins, des criminels de tout acabit jouir de l'impunité la plus complète ! Les assassins de la famille Steinheil seront-ils punis ? Ceux de M. Rémy le seront-ils ? Soleilland l'a-t-il été suivant la gravité de son épouvantable forfait ? L'impunité est devenue une règle sous votre gouvernement, Monsieur Clemenceau. Pourquoi donc l'impunité de Lemoine vous tient-elle accidentellement tant à cœur ?

Puisque nous parlons des conséquences, les conséquences de la confiance que vous votent le Sénat et la Chambre ne sont-elles pas autrement graves et redoutables que celles de la confiance témoignée par M. Le Poittevin à Lemoine ?

Les conséquences sont la France livrée au pillage, suivant votre bon plaisir, et la société livrée au collectivisme, suivant le programme de M. Jaurès.

— Mais M. Le Poittevin aurait dû faire surveiller Lemoine !

— Est-ce que les Chambres vous font surveiller ? N'êtes-vous pas libre d'aller à tort et à travers, de patauger dans l'incohérence, de parler contre les socialistes, en faisant appliquer leur programme, de jeter le pays dans toutes les aventures ?

Après tout, Lemoine subit une petite punition : il perd ses quinze mille francs déposés, grâce à la prudence de M. Le Poittevin ! C'est peu, je le reconnais ; mais enfin, c'est quelque chose, tandis que vous, quelque abus que vous fassiez de la confiance témoignée par les Chambres, vous demeurez impuni.

La disgrâce dont vous frappez M. Le Poittevin ne serait acceptable que si elle était suivie de la disgrâce des Chambres qui lui ont servi de modèle ; celle-ci aurait l'avantage d'être en même temps la vôtre.

Rien ne dit qu'elle n'arrivera pas, et que les électeurs ne se chargeront pas de faire la justice égale pour tous.

J. B.

ROME

Notre correspondant particulier nous téléphone :

A l'occasion de la Fête-Dieu

A l'occasion de la Fête-Dieu, le Pape a célébré hier matin la messe dans sa chapelle privée, en présence d'un certain nombre d'étrangers. Il a ensuite donné la bénédiction à des enfants qui avaient fait hier matin leur première communion.

Des processions ont parcouru plusieurs quartiers.

A la Chambre italienne

Hier, à la Chambre italienne, un grave incident a eu lieu entre le député Santini et les journalistes. Interrompu fréquemment, le député a fini par traiter les journalistes de lâches. Ceux-ci ont quitté leur tribune et n'y ont pas reparu. Ils ont décidé de ne plus faire de compte rendu des séances de la Chambre.

Gazette

Contre la pornographie

Quelques lignes d'une circulaire que vient d'adresser à ses correspondants un service de messageries de journaux, au sujet de trois publications d'art (?) :

En raison des poursuites exercées dans plusieurs localités contre les libraires qui ont mis ces publications en vente, nous avisons nos correspondants que nous ne leur fournirons plus ces publications.

Faut-il attribuer ce succès aux campagnes contre la pornographie ?...

Congé

Une agréable information :

Il se pourrait que le congé annuel du personnel de la préfecture de police, qui n'était que de vingt jours, soit fixé à un mois.

Dans bien des professions, sans doute, on souhaitera que l'exemple soit contagieux...

Le bateau des suffragettes

Hier après-midi, à Londres, plusieurs suffragettes se sont livrées à une manifestation anodine.

Elles se sont fait conduire sur une chaloupe à vapeur devant la Chambre des Communes, puis se sont mises à haranguer les députés qui se trouvaient sur la terrasse.

Un bateau de la police étant survenu, la chaloupe des féministes battit en retraite.

Au Carmel

Nous apprenons l'entrée de Mlle Marie-Renée Mathevon au Carmel français de Pie VII exilé en Belgique.

Mlle Mathevon est la fille aînée du distingué ingénieur des mines et de Madame, née Castaldo, d'une ancienne et honorable famille de la Drôme.

... C'est pour la patrie que se font ces immolations sur la terre étrangère.

Une croix bien placée

L'*Officiel* enregistre, dans les termes qui suivent, la nomination de chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la Guerre, du dévoué M. de Valence :

M. de Valence de Minardière, secrétaire général de la Croix-Rouge française, Société de secours aux blessés militaires : services exceptionnels rendus en 1900 au corps expéditionnaire de Chine, et en 1907-1908, au corps de débarquement de Casablanca (Maroc).

M. de Valence, comme on sait, a prêté aux Œuvres de mer un concours aussi dévoué qu'infatigable ; il n'a cessé également de rendre aux soldats malades et blessés de l'expédition de Chine comme à ceux qui luttent aujourd'hui au Maroc, les services les plus précieux.

Faut-il avoir de l'esprit?

Mme Barat, fondatrice du Sacré-Cœur, qu'on vient de béatifier, aimait à citer la parole de sainte Thérèse à propos d'un couvent où, par humilité, on avait pris la résolution de ne jamais rien dire qui laissât voir de l'esprit : « Mon Dieu, que deviendrions-nous si un pareil principe venait à prévaloir dans nos petits monastères ! Ce serait la grâce aimable de Jésus-Christ qui s'y tarirait immédiatement. C'est déjà bien assez d'être sottes par nature : que sera-ce si nous voulons encore l'être par grâce ! »

(*Extrait du fascicule de la « Vie des Saints » paru cette semaine* (1).

LE CAS DE M. VIGNAUX

En réponse à un entrefilet paru l'autre jour, M. Vignaux nous affirme par lettre : 1° qu'il n'est pas juge à Lesparre, mais simplement juge suppléant non rétribué ; 2° que la publicité commerciale et judiciaire de son journal est depuis longtemps affermée ; 3° que, depuis près de vingt ans, il n'a jamais été l'objet de poursuites pour injures ou diffamation.

Mauvaise posture d'un sectaire

Sous ce titre, le *Courrier de Genève* stigmatise avec juste raison la tentative de M. Zurcher, au cours de la session des Chambres fédérales suisses, de faire exclure les sociétés mutuelles catholiques de la participation au subside fédéral.

Le député sectaire de Zurich a été battu au Conseil national.

Disons à l'honneur de la presse suisse qu'elle n'est pas plus indulgente que les députés pour cette intempestive manifestation.

Un mariage mouvementé

Il y a quelques jours, se célébrait à Ormes (Saône-et-Loire) le mariage religieux de la fille d'un ancien marguillier, locataire actuel du presbytère.

Il avait été convenu entre le curé et la jeune fille que le mariage se ferait sans honneurs, sans sonneries donc, sans carillon. L'ex-marguillier s'aperçut — après la cérémonie — que c'était un peu maigre. Pour se venger, il s'arme d'un énorme marteau, grimpe au clocher et sonne éperdument.

M. le curé, jugeant avec raison avoir seul le droit de régler les sonneries, monte à son tour et prie le bonhomme de cesser sa musique.

Celui-ci s'enrage. Alors M. le curé se place, bras croisés, entre la cloche et le marteau. L'ex-marguillier le saisit à la gorge et menace de le jeter dans le vide.

Le curé appelle au secours. On accourt et, des premiers, les jeunes mariés s'efforcent de calmer leur furieux père et beau-père.

M. le curé ne quitta le clocher que quand tout fut rentré dans l'ordre. A-t-on compris, à Ormes, que les sonneries religieuses ne dépendent que du curé ?

(1) Un numéro, 0 fr. 05, port, 0 fr. 05 ; *le cent*, 6 fr. 50, port en sus.

M. Taft élu candidat à la présidence des Etats-Unis

Ecrasante majorité

Le résultat de l'assemblée de Chicago a été tel qu'on l'attendait.

A 10 heures, hier matin, le sénateur Lodge est monté au fauteuil. A midi 47, la « plateforme », le manifeste du parti républicain au pays, a été adoptée ; il ne restait donc plus aux délégués qu'à nommer le candidat à la présidence.

Chacun des candidats, M. Fairbanks, le vice-président actuel ; M. Cannon, M. Hughes, le gouverneur de New-York, a trouvé

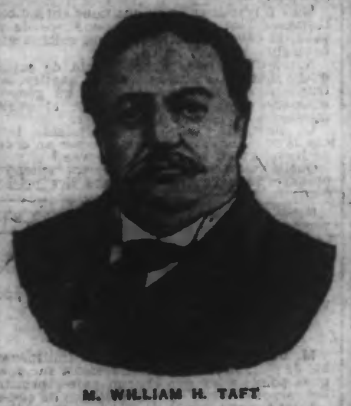

M. WILLIAM H. TAFT

dans le Congrès un délégué pour proposer son nom et soutenir d'un discours sa candidature.

Lorsque le délégué chargé de poser la candidature de M. Taft se leva, il fut applaudi durant vingt-cinq minutes.

Au milieu d'un grand enthousiasme, le nom de M. Taft a été élu comme candidat républicain à la présidence des Etats-Unis.

Voici les chiffres du scrutin : MM. Taft, 702 ; Hughes, 63 ; Cannon, 61 ; Fairbanks, 40 ; Knox, 68 ; de Lafollette, 25 ; Foraker, 16 ; Roosevelt, 3.

Washington, 19 juin. — Par suite de sa désignation comme candidat à la présidence de la République, M. Taft présentera aujourd'hui sa démission de secrétaire d'Etat à la guerre.

M. Taft et l'Eglise catholique

M. William Taft est, après le président Roosevelt, l'homme le plus influent des Etats-Unis.

On sait que c'est lui qui a le plus de chance de succéder à M. Roosevelt, comme président des Etats-Unis ; et certes nous croyons que ce serait chose heureuse pour les catholiques auxquels il a déjà donné des preuves de sa bienveillance.

Tandis qu'il était gouverneur des Philippines, il a vu à l'œuvre le clergé catholique et les missionnaires et il a pu les juger. C'est lui qui a préparé l'accord entre Rome et Washington réglant la situation du clergé dans ce pays.

Il n'y a pas longtemps, il lut aux Chambres un rapport sur sa mission dans les îles Philippines et il y dit notamment :

« Un des plus grands malheurs qui aient frappé les habitants de ce pays, c'est la destruction des églises catholiques.

» L'Eglise catholique est là-bas un instrument de paix et contribue au maintien de l'ordre public. Il importe, dans l'intérêt même du gouvernement, qu'elle soit soutenue.

» Je considère la question au simple point de vue matériel, l'Eglise catholique est la plus grande puissance de christianisation du monde.

» Je ne fais point partie de cette Eglise, mais quiconque l'a vue à l'œuvre, au milieu de cette population, ne peut s'empêcher de reconnaître le bien qu'elle a fait. »

Ce témoignage, non équivoque, venant d'un protestant, qui peut être considéré comme un des plus grands hommes de son époque, venge l'Eglise catholique des persécutions que des esprits étroits et mesquins se plaisent à lui faire subir.

Le voyage de M. Fallières auprès des cours du Nord

Le ministre des Affaires étrangères a déposé, hier, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 400 000 francs, pour les dépenses du voyage du président de la République auprès des cours du Nord.

Voici l'exposé des motifs de ce projet :

Continuant la tradition de ses prédécesseurs, le président de la République se propose d'effectuer, le mois prochain, un voyage officiel auprès des cours du Nord.

La visite du chef de l'Etat à l'empereur Nicolas II ne pourra, comme celle qu'ont rendue MM. Félix Faure et Loubet au souverain de l'Etat allié, que confirmer une union qui a pour objectif les progrès de la civilisation dans le monde et le maintien de la paix entre les nations.

Evoquer le souvenir du dernier séjour à Paris du très regretté roi Oscar, rappeler les toutes récentes visites de Leurs Majestés Frédéric VII et Haakon VII, c'est indiquer que l'itinéraire du voyage comprendra tout naturellement Stockholm, Copenhague et Christiania.

Le voyage, dont la durée sera d'une vingtaine de jours, sera effectué par la voie de mer, le gouvernement ayant décidé la constitution d'une division navale pour escorter le chef de l'Etat.

Le gouvernement sollicite du Parlement un crédit de 400 000 francs pour le voyage présidentiel.

AU MAROC

Moulay-Hafid proclamé à Tétouan

Nous avons annoncé hier la proclamation de Moulay-Hafid à Tétouan qui s'est passée de la manière suivante :

Le 17, à l'issue de la prière du soir, les notables se sont réunis et ont invité le pacha à venir à la réunion.

A la question qui lui était posée, le pacha a répondu qu'il était resté fidèle à Abd-el-Aziz. Les notables ont émis un avis contraire et Moulay-Hafid a été proclamé.

La nouvelle a été envoyée à Fez.

La situation est agitée.

Tétouan, 18 juin. — La cérémonie de la lecture d'une lettre autographe du nouveau sultan, Moulay-Hafid, à la grande mosquée a eu lieu dans une tranquillité parfaite.

Le calme continue de régner, les habitants accueillent la proclamation de Moulay-Hafid avec enthousiasme.

L'émotion au Maroc

Tanger, 18 juin. — La nouvelle de la proclamation d'Hafid à Tétouan cause une vive émotion dans les milieux marocains. Le représentant d'Abd-el-Aziz, El-Mohammed-Torrès, paraît très affecté. Il se demande si cet exemple ne va pas être suivi par la région de Tanger où, depuis quelques jours, on constate une agitation inquiétante. D'ailleurs, une grande réunion des tribus doit avoir lieu demain pour décider de l'attitude à prendre dans le conflit dynastique.

Moulay-Hafid fait rendre gorge aux pachas Zraouïs et Sergui

Tanger, 18 juin. — Fez, 14 juin. — Les pachas Zraouïs et Sergui ont été sommés de verser au trésor hafidien chacun cent mille douros, somme à laquelle sont estimés les profits de leur gestion jusqu'à l'arrivée de Hafid.

On donne comme imminent le transfert des frères Bagdadi à Mequinez d'abord, puis dans une forteresse des montagnes de Glaouia.

Grève de barcassiers à Mazagan

Tanger, 18 juin, Mazagan, 14 juin. — Le mouvement du port a été suspendu hier, par suite d'une grève de barcassiers, qui se plaignent qu'une partie de leurs salaires est accaparée par le capitaine du port. L'intervention du contrôleur français de la douane a mis fin au conflit.

La révocation de M. Le Poittevin

La révocation de M. Le Poittevin a causé une surprise indignée dans le monde du palais.

On refuse d'accepter le prétexte qu'on donne de cette décision brutale. Ce n'est pas à cause de la fuite de Lemoine que le plus distingué et le plus indépendant de nos juges d'instruction est disgracié.

Cette mesure a des causes diverses ?

D'abord, nous dit un magistrat du Parquet, M. Le Poittevin n'est pas *persona grata* auprès des parlementaires qu'il a interrogés lors du Panama et des chemins de fer du Sud, et puis on lui fait payer les insuccès actuels de la police qui laisse échapper les assassins. On tenait un escroc tel que Lemoine, c'était, pour pour l'opinion publique, une compensation — bien insuffisante, mais c'en était une, — et voilà qu'on le laisse partir ! Il paye pour les autres.

Mais ce n'est pas à M. Le Poittevin seul qu'en bonne justice l'instruction doit être retirée, mais à nombre de ses collègues, à tous ceux qui ont remis en liberté provisoire des inculpés qui ne se sont pas représentés.

Vous souvenez-vous de ce commissionnaire

FEUILLETON DU 20 JUIN 1908 — 27 —

Au bonheur par les durs sentiers

— Mon beau-frère devait trouver une certaine consolation à l'avoir auprès de lui, comme un souvenir des temps disparus, car tout porte à croire qu'à la fin de sa vie il eut quelque regret d'avoir été si intraitable et de s'être privé de gaieté de cœur de ses affections de famille. Peu de temps avant de mourir, il envoya à un magistrat de Québec l'expression de ses derniers désirs. On y retrouve la trace de sa rancune paternelle et d'une méfiance motivée par les folies et les prodigalités des siens. Dans ce document que le magistrat crut devoir nous communiquer, le marquis enjoignait à ses petits-enfants de venir recueillir en France, à la date qu'il désignait, les débris de sa fortune qu'il mettait à l'abri, et que ceux-ci trouveraient à point, à l'âge même où ils désireraient s'établir.

— M. et Mme de Pierre-Châtel eurent-ils une nombreuse famille ?

— Ils perdirent plusieurs bébés en bas âge, puis naquit Alix, petite fleur tardive poussée bien près des tombes, hélas ! puisque son père et sa mère moururent un an après sa naissance ; la bénédiction de Dieu n'était pas sur ce ménage qui s'était soustrait aux lois intangibles du respect filial. Je demeurais seule chargée de cette chère enfant, et je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle me donna les joies qui m'avaient manqué d'autre part.

— Je n'en doute pas, répondit le jeune homme d'un accent convaincu.

— Je l'ai fait élever sous mes yeux avec le plus grand soin, on l'a instruite dans les sciences sacrées et profanes comme il convient à sa position, et maintenant nous nous mettons en mesure d'obéir aux dernières volontés de son aïeul. Nous nous doutions bien peu en entreprenant ce long voyage que nous rencontrerions un compagnon de route, lié de si près à nos destinées. Ne trouvez-vous pas ce concours d'événements bien extraordinaire ?

— Surprenant, en effet. Triste aussi, ajouta-t-il si bas que miss Sallie ne put l'entendre, puisqu'il réduit à néant toutes mes espérances.

Pouvait-il convenir, en effet, au vicomte de Collonge, pauvre d'appuis et léger d'argent, de courtiser une riche héritière ?...

La vieille demoiselle sans se douter de son trouble, lui souhaita le bonsoir, car la nuit commençait à tomber.

Le jeune homme se promena longtemps sur le pont du navire, considérant les étoiles qui apparaissaient une à une au fond de la voûte sombre. Une mélancolie grandissante l'envahissait, quoi qu'il fît pour s'en délivrer.

C'était l'heure du repos ; on allumait les fanaux et les passagers se retiraient pour la nuit.

Bruno regarda longtemps encore la petite veilleuse qui brûlait à l'arrière du navire et qui accusait la veillée tardive de son amie.

Il mesura son amour à sa souffrance, il pleura sur ses rêves éphémères, étouffés par la main brutale de la réalité, puis avant de descendre à son tour, il envoya d'un geste juvénile un baiser respectueux à celle qui avait pris son cœur :

— Adieu, mon bonheur ! murmura-t-il.

II

Ce n'était plus le soir maintenant ; mais l'aube triomphante d'un beau jour de juin. Profitant de la fraîcheur matinale, miss Sallie était déjà installée à sa place habituelle, tricotant comme si elle n'avait fait autre chose toute la nuit et ne perdant pas pour cela le fil de ses pensées, bien qu'elle parût suivre le va et vient de l'équipage avec un intérêt profond.

Depuis la veille, le problème suivant agitait son esprit, sans qu'elle pût arriver à le résoudre :

— Sa nièce Alix de Pierre-Châtel aimait-elle assez le vicomte Bruno de Collonge pour l'épouser, malgré la situation précaire dans laquelle il se trouvait ?

Tout Américaine qu'elle était, miss Sallie avait un cœur tendre et ne pouvait se défendre de suivre avec intérêt le roman naïf qui s'ébauchait sous ses yeux. Si récentes que fussent leurs relations, elle ne songeait point à refuser au jeune homme le crédit d'une absolue confiance dans sa parole et dans sa bonne foi.

Le grand air de Bruno, la distinction innée de toute sa personne, l'expression loyale de son visage s'imposaient aux moins prévenus, et il y avait dans le récit de ses aventures un accent de véracité auquel on ne pouvait se méprendre.

Cependant si elle avait une âme romanesque, miss Bennett possédait en revanche un esprit pratique et ne gardait pas grande illusion sur l'issue des revendications du jeune homme. Il était bien probable qu'en disputant à son cousin son nom et sa fortune il aurait affaire à forte partie.

Celui-ci ne devait reculer devant aucun compromis pour s'assurer la position que le chevalier de Sapey avait su lui conquérir à force d'astuce et de mensonges, et Bruno ne combattrait point à armes égales avec lui, car il était aisé d'augurer, pour peu qu'on le connût même superficiellement, qu'il ne transigerait jamais avec son honneur.

Or, miss Sallie avait la prétention de très bien connaître le jeune homme, elle avait mis à profit ces longues semaines de voisinage et d'intimité et jugeait que le vicomte était digne en tout point de sa gentille nièce.

Certes, Alix était riche, elle allait le devenir plus encore si l'héritage de son grand-père n'était point un leurre ; mais qu'était cette prospérité relative à côté des grandes fortunes américaines ? Un prétendant opulent n'avait-il pas plus de chances de réussir auprès de la jeune fille ?... Et c'est pourquoi sans trop s'arrêter aux apparences (souvent trompeuses) elle se demandait pour la vingtième fois :

— Alix est-elle assez éprise pour accorder sa main à un gentilhomme ruiné ?

Pour ce qui concernait le vicomte, on ne pouvait mettre en doute ses sentiments ; si discret qu'il fût, Bruno savait mal cacher son jeu, ses regards, ses soupirs, son silence même avaient parlé pour lui.

Alix était bien assez charmante d'ailleurs pour justifier un pareil attachement. Tante Sallie se remémorait avec complaisance toute la peine qu'elle avait prise pour assurer à sa nièce une éducation parfaite et si elle ne faisait point une part assez large aux dons naturels que celle-ci avait reçus en partage, c'est qu'elle ne la voyait point avec les mêmes yeux qu'un amoureux de vingt ans.

Comme pour répondre à ses perplexités, Alix en personne apparut sur le pont.

Elle était fraîche comme une fleur de mai dans son déshabillé de toile peinte rose et blanche, que relevaient d'une façon piquante ses beaux cheveux blonds et ses yeux bleus. Elle tenait à la main une petite corbeille contenant son ouvrage et vint s'asseoir auprès de sa tante avec l'air de modestie gracieuse et d'aimable soumission qui lui était habituels.

Après quelques minutes de conversation banale, la jeune fille garda le silence et parut accorder toute son attention au vol de mouettes blanches qui se balançaient sur les flots écumeux.

— Voilà qui annonce l'approche de la terre et la fin de notre voyage, remarqua miss Sallie en désignant les jolis oiseaux. Ne vous a-t-il point paru bien ennuyeux, chère enfant ?

Alix ne savait pas feindre, elle détourna son visage rougissant :

— Je voudrais qu'il ne fît que commencer, murmura-t-elle.

— Comment ! vous avez donc oublié vos plaintes des premiers jours : la lenteur de ce vilain navire, l'espace étroit dévolu à la promenade, trop restreint pour une marcheuse comme vous, la monotonie des jours... que sais-je encore ?

— Je me suis accoutumée à tout cela, répondit la jeune fille d'un air embarrassé.

— Songez alors aux surprises que vous réserve cette France que vous désiriez tant connaître... Vous allez enfin voir le vieux pays, comme nous l'appelons là-bas. Eh quoi ! vous ne dites rien, petite, nous avons donc des papillons noirs ce matin ?

Mais elle avait incliné la tête sur sa broderie et ses larmes tombaient comme une pluie de printemps.

— Comment, mignonne ! vous pleurez et vous ne vous confiez pas à votre vieille tante ?

Alix leva sur elle un regard empreint d'indicible tristesse.

— Je ne le verrai plus, dit-elle à voix basse.

— Qui donc ?... le capitaine, le navire, ou ce gros gentleman millionnaire qui s'attachera à nos pas si nous le lui permettions ?...

Les larmes silencieuses se transformèrent en sanglots.

— Vous vous moquez, tandis que j'ai tant de chagrin, balbutia la pauvre petite.

— C'est sérieux alors ?... Eh bien, me direz-vous quel est l'objet de tant de soupirs, ou dois-je essayer de le deviner ?

— Pourquoi railler, tante Sallie, vous la connaissez aussi bien que moi...

(*A suivre.*)

C. PÉRONNET.

(*Droits de traduction et de reproduction réservés.*)